

Plan d'action de la Politique d'égalité de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière (2015-2017)

Objectif	Moyen	Résultats attendus
<p>1. Réunir les conditions gagnantes au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en favorisant la pérennité des services de proximité dont la structure est en place.</p>	<p>A. Poursuivre les démarches pour assurer la viabilité du dépanneur, du garage et du poste à essence.</p> <p>B. Maintenir et voir à améliorer l'offre de services pour le transport collectif.</p>	<p>A1. Les personnes qui n'ont pas de facilité de déplacement auront accès aux services essentiels dont ils ont besoin pour demeurer chez-eux et les conditions gagnantes seront réunies pour attirer des résidentEs potentielLEs.</p> <p>A2. Le commerce local et les emplois qui y sont liés continueront à bénéficier du passage des touristes.</p>
<p>2. Prendre des mesures pour connaître et répondre aux besoins différenciés des femmes et des hommes.</p>	<p>A. Utiliser l'ADS (analyse différenciée selon les sexes) dans les sondages, consultations, documents et projets.</p> <p>B. Accorder une attention particulière à la communication inclusive par l'application des principes de rédaction épiciène dans le journal municipal, le feuillet paroissial, les offres d'emploi, les communiqués ...</p> <p>C. Évaluer la possibilité de partager un agent de développement et un responsable des loisirs avec une localité avoisinante et poursuivre l'exercice du partenariat dans la gestion de certains services (journal municipal ...).</p>	<p>A1. Des données sexuées seront disponibles dans les portraits, les analyses de situation et les prises de décisions et permettront de faire des choix plus éclairés.</p> <p>B1. Les écrits de la municipalité seront féminisés pour inclure les femmes et les hommes. (formation gratuite disponible)</p> <p>B2. La correspondance à des co-proprétaires sera adressée aux deux noms.</p> <p>C1. Il sera plus facile de varier l'offre de services aux résidents et résidentes et de contribuer au développement de la municipalité et à son dynamisme.</p>
<p>3. Prendre des mesures pour assurer une plus grande sécurité sur le territoire.</p>	<p>A. Mettre en place un programme de vigilance pour assurer la sécurité des personnes vulnérables ou vivant seules : téléphones réguliers, surveillance des pairs, sifflets ...</p> <p>B. Prendre des mesures pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes : distribution de barres réfléchissantes pour les vêtements, distribuer des feuillets avec les règles de sécurité routière, installer des panneaux électroniques indiquant la vitesse, installer davantage de lampadaires et étudier la possibilité d'avoir de l'éclairage DEL.</p> <p>C. Profiter de la rénovation extérieure de la salle Le Campagnard pour installer des rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite aux différentes entrées.</p> <p>D. Mettre le plan d'urgence par écrit et procéder à une pratique aux deux ans.</p>	<p>A1. La sécurité et le sentiment de sécurité seront renforcés et permettront aux personnes âgées de demeurer plus longtemps dans leur logis.</p> <p>B1. Circuler de façon sécuritaire dans les limites de la municipalité sera plus accessible.</p> <p>C1. Les personnes à mobilité réduite, plus âgées ou avec des poussettes pourront participer davantage aux activités offertes à la salle communautaire</p> <p>D1. Les mesures à adopter seront connues en cas de catastrophes et donneront de meilleurs résultats.</p>